

# REAL IMMOBILIER

## BAREME AU 1<sup>er</sup> janvier 2021

Achat – Vente – Location – Gestion

### TRANSACTION

- ☞ **Transaction d'immeubles (à usage d'habitation ou professionnel)** 10 % TTC du prix -inférieur à 80 000 € (mini 5000€)
  - ☞ **Transaction de terrains**
    - 9 % TTC du prix entre 80 000 € et 150 000 €
    - 8 % TTC du prix entre 151 000 € et 200 000 €
    - 7 % TTC du prix entre 201 000 € et 300 000 €
    - 6 % TTC du prix supérieur à 301 000 €
- Application du % dans la tranche inférieure pour un prix intermédiaire

En cas de délégation de mandat, le barème d'honoraires applicable est celui du mandat principal, (conditions disponibles sur demande).

- ☞ **Fonds de Commerce, divers** : 8 % TTC du prix (minimum 5000 €).

Les honoraires de Transaction sont à la charge du **VENDEUR** ou de **L'ACQUEREUR** suivant le mandat.

### GESTION

Honoraires à la charge exclusive du bailleur :

- a) **Service normal** : 7% HT des sommes encaissées (8.40 % TTC)
  - b) **Service plus** : (garantie des loyers) : 10 % HT des sommes encaissées (12 % TTC)
- Estimation – Etudes Diverses : au temps passé.

**NOTA** : Facturation au temps passé : 80 € TTC de l'heure.

- c) **Constitution dossier contentieux** : - bail habitation : 100 €  
- bail commercial : 200 €

### LOCATION

**Location à usage d'habitation principale :**

Honoraires (TTC) à la charge du bailleur :

- ☞ honoraires d'entremise et de négociation : un loyer charges comprises (déduction faite des hono visites et état des lieux).
- ☞ honoraires de visites, rédaction de bail : 8 €/m<sup>2</sup>
- ☞ honoraires état des lieux d'entrée et de sortie : 3€/m<sup>2</sup>

Honoraires (TTC) à la charge du locataire :

- ☞ honoraires de visites, rédaction de bail : 8 €/m<sup>2</sup>
- ☞ honoraires état des lieux d'entrée et de sortie : 3€/m<sup>2</sup>

**Location à usage professionnel ou commercial :**

- ☞ honoraires de visite et négociation : 2 mois partagés par moitié entre locataire et le bailleur
- ☞ honoraires état des lieux d'entrée et de sortie : 1 mois partagé par moitié entre locataire et le bailleur

**Renouvellement ou rédaction d'un bail , état des lieux seul :**

- ☞ bail d'habitation: 8 €/m<sup>2</sup>
- ☞ bail commercial : 500 € (partagé par moitié entre le locataire et le bailleur)
- ☞ état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> fois 2

**AUTRES PRESTATIONS** : 80 € TTC de l'heure.

FNAIM